

1 jour
(7h)

- Cas pratiques
- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

Tarif : **220 € HT**

SPÉCIALISATION

OBJECTIFS :

- Passer en revue les nouveautés intervenues dans le droit de la copropriété (Lois et ordonnances, décrets et arrêtés, jurisprudence) afin d'adapter sa pratique au quotidien.

NIVEAU & PUBLIC :

Gestionnaires de copropriétés assistant(e)s, comptables de copropriétés

Prérequis : aucun

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S) :

Formateur : Professionnel expérimenté en copropriété
Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

I - LE STATUT DE LA COPROPRIÉTÉ

L'application du statut - Les parties communes spéciales et celles à jouissance privative - Les assemblées spéciales - Les lots transitoires - Les modifications éventuelles des RCC

II - LES PRISES DE DÉCISION

L'AG réunie à la demande d'un copropriétaire - Les deux modes de participation à l'AG (présentiel ou distanciel) - La feuille de présence - Les pouvoirs en blanc - Le vote par correspondance - Les nouvelles majorités - Le PV de l'AG (Rédaction, signature, notification) - Les délégations par l'AG au CS de ses pouvoirs de décider.

III - ADMINISTRATION ET COMPTABILITÉ

Le renforcement des droits en matière de recouvrement des charges - Les nouveaux délais de prescription et de notification - Les emprunts du SDC - L'accès aux parties communes (Police, pompiers, huissiers) - La tenue de la liste des copropriétaires et le RGPD - L'habilitation du syndic pour agir en justice - Les deux contrats du syndic - La fin du mandat du syndic - Le fond de travaux - Les avances temporaires de trésorerie - La tenue des comptes des opérations décidées par le CS et la modification de la nomenclature comptable

IV - COMMUNICATION ET TRANSPARENCE

L'extranet de la copropriété (Documents à mettre en ligne et mises à jour) - Les notifications par mise en ligne sécurisée - Les notifications et mises en demeure par LRE - Le prestataire de services de confiance - Les appels de fonds par courriel - Les obligations de vigilance (lutte contre les « marchands de sommeil »)

V - TRAVAUX D'AMÉLIORATION - « LOI CLIMAT »

Accessibilité aux handicapés - Emplacements sécurisés pour les vélos - Bornes de recharges pour véhicules électriques - Le nouveau DPE collectif - Le plan pluriannuel de travaux